

FinProf : votre précompte par Internet

Signez votre déclaration avec Isabel OfficeSign 5.0



De plus en plus de déclarations à l'administration sont transmises par voie électronique. Ainsi, depuis février 2003, vous pouvez également envoyer votre déclaration de précompte professionnel par Internet. Et la signature digitale ? Vous l'apposez grâce à Isabel OfficeSign 5.0.

Une erreur dans votre déclaration ? Vous en êtes immédiatement informé !

Pas moins de 330.000 employeurs paient un précompte professionnel (il s'agit d'une retenue sur le salaire, payée par l'employeur et intégrée ensuite dans le calcul de l'impôt des personnes physiques). L'administration fiscale reçoit chaque année plus de 2.600.000 déclarations, le plus souvent par l'intermédiaire des secrétariats sociaux. Avec un montant total de 30 milliards d'euros, ce précompte est la principale source d'impôt pour l'Etat belge.

L'envoi de votre déclaration électronique ? Une question de secondes !

Pas besoin de formalités administratives auprès du Service Public Fédéral des Finances pour introduire votre déclaration électronique. Les seules choses dont vous devez disposer, en tant qu'utilisateur Isabel, c'est d'une connexion Internet et d'un navigateur. « Lors de votre visite sur le site des Finances, vous téléchargez un petit logiciel, FinProf, qui s'installe automatiquement sur votre ordinateur. Cette application suffit pour pouvoir commencer à travailler par voie électronique », poursuit Guido Dormaels.

Pour les déclarations individuelles, vous complétez simplement votre formulaire en ligne. Si vous avez des déclarations multiples, ce formulaire peut également être pratique pour transmettre des corrections ou des ajouts. Mais pour la déclaration multiple proprement dite, il faut pouvoir traiter un fichier XML qui permet d'envoyer simultanément jusqu'à dix mille exemplaires. Ce fichier doit évidemment répondre à une série de conditions standard.

Avant de transférer le formulaire ou le fichier, le logiciel FinProf vérifie les aspects techniques : tous les champs sont-ils complétés ? La structure et la longueur des codes sont-elles correctes ? Toute erreur

Depuis peu, vous pouvez rédiger et envoyer cette déclaration sous forme électronique, ce qui présente plusieurs avantages non négligeables. Guido Dormaels, Auditeur Général auprès du Service Public Fédéral des Finances, explique : « Un premier contrôle automatique a lieu avant même l'envoi de la déclaration. Cela permet d'éviter les erreurs techniques, comme un numéro de référence incorrect. En outre, il n'est plus nécessaire de transmettre des fichiers papier, magnétiques ou optiques, et l'administration confirme immédiatement l'arrivée de la déclaration. Vous pouvez d'ailleurs remplir celle-ci jusqu'au tout dernier moment. Bref, un gain en termes de temps, d'efficacité et de sécurité. »

Le logiciel FinProf vous permet de compléter et d'envoyer des déclarations - tant individuelles que multiples - pour votre précompte professionnel.

professionnel


 OFFICESIGN

éventuelle est signalée. Il est impossible d'envoyer une déclaration contenant des fautes de syntaxe. A l'aide d'Isabel OfficeSign 5.0, vous apposez ensuite votre signature électronique sur le formulaire. De la sorte, le contenu ne peut plus être modifié par des tiers et l'administration est assurée de votre identité. L'envoi est alors zippé et encrypté. Outre la rapidité, c'est la confidentialité de votre déclaration qui est garantie : seuls l'expéditeur et le destinataire peuvent lire les données.

Le traitement de votre déclaration ? Vous êtes le premier averti !

« Après envoi, le déclarant reçoit immédiatement une confirmation de réception ainsi qu'un code », ajoute Guido Dormaels. « Ce numéro sert à identifier la déclaration et s'utilise par la suite dans tous les contacts avec l'administration. Les fichiers sont introduits le soir même dans notre système informatique central. Le lendemain, l'expéditeur se voit confirmer par e-mail que sa déclaration est en cours de traitement avec, éventuellement, une remarque ou un motif justifiant son non-enregistrement. Lorsqu'il s'agit d'un fichier multiple, toutes les déclarations enregistrées avec remarque ainsi que tous les formulaires non enregistrés sont rassemblés dans un fichier en annexe. Le déclarant peut alors les traiter plus facilement au format électronique. »

Pour qui ? Tout le monde !

« Qu'il s'agisse de secrétariats sociaux agréés ou non, de sociétés informatiques ou d'employeurs isolés, tout le monde peut envoyer sa déclaration de précompte professionnel par Internet », insiste Guido Dormaels. « Et pour ceux qui transmettent encore leur déclaration sur des supports magnétiques ou optiques, une moulinette est prévue pour transformer les anciens fichiers au format XML. Nous cesserons d'ailleurs d'utiliser les supports magnétiques en 2004. »

Pour plus d'informations sur cette application, rendez-vous sur www.isabel.be/egovernment ou sur le portail www.minfin.fgov.be et cliquez sur « FinProf ». Vous pouvez également y télécharger le programme FinProf.

Aujourd'hui, environ 25% des déclarations se font électroniquement. Nous visons un taux de 70% d'ici la fin 2004. Un objectif qui nous paraît tout à fait réaliste, d'autant plus que la signature électronique peut à présent être apposée via Isabel OfficeSign 5.0. »

FinProf, rien que des avantages

- ▶ Accessible à tous, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- ▶ Déclarations individuelles et multiples.
- ▶ Envoi jusqu'au dernier moment.
- ▶ Efficace : plus d'erreurs techniques dans les déclarations.
- ▶ Fiable : pas de déclarations perdues.
- ▶ Traitement sûr : vous recevez un e-mail avec la liste des remarques et erreurs éventuelles.



Guido Dormaels, Auditeur Général auprès du Service Public Fédéral des Finances : « Notre objectif est de recevoir 70% des déclarations au format électronique d'ici fin 2004. »

